



SYMISOA, EPAGE Sornin, Jarnossin et affluents de la Loire
321 rue de Marcigny – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU
Tél : 04.77.60.97.91
www.symisoa.fr

COMITE SYNDICAL DU 23 JUIN 2026 A 14H à Pouilly/Charlieu

COMPTE RENDU

Date de convocation : 16/06/2026
Lieu : Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

Membres présents (11) :

Patrice PAVET	(Charlieu Belmont Communauté)
Dominique PALLUET	(Charlieu Belmont Communauté)
Christine GARDON (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Colette LEBEAU (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Fabrice DEJOUX	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Jean-Denis AZNAR	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Benoît VIOLET	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Sylviane TERNISIEN	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Patrice AUFRANT	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Christophe MALLAT	(Communauté de communes de Semur en Brionnais)
Maryse POPELIN (suppl.)	(Communauté de communes de Semur en Brionnais)

Pouvoirs (1) :

Rémy FRUCTUS a donné pouvoir à Fabrice DEJOUX (Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)

Excusés :

René VALORGE	(Charlieu Belmont Communauté)
Gérard SIMOND	(Charlieu Belmont Communauté)
Jérôme VIODRIN	(Charlieu Belmont Communauté)
Hervé LOMBARD (suppl. non votant)	(Charlieu Belmont Communauté)
Rémy FRUCTUS	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Charles VERNAY	(Communauté de Communes de Semur en Brionnais)
Jean-Michel MOREY	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

Autre(s) présent(s) :

Céline DECHAVANNE (Directrice – SYMISOA)

M. PAVET accueille les délégués, dresse la liste des excusés et présente le pouvoir reçu.
Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du 22/05/2026

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque.

Le compte-rendu du 22 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation du rapport d'activité 2025

Le rapport d'activité est présenté aux délégués. Il est joint au présent compte-rendu et sera diffusé à l'ensemble des communautés de communes membres du syndicat.

Concernant l'accompagnement des communes dans la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces, notamment les cours d'école, M. AZNAR indique qu'il serait utile d'organiser des visites d'aménagement en invitant les élus et les enseignants des écoles. Mme DECHAVANNE confirme qu'une nouvelle visite sera organisée à la rentrée, et prend note de l'utilité d'y convier les enseignants. Plus globalement, M. AZNAR suggère de faire appel aux associations locales (MJC, Charolais Brionnais en Transition, la Marmite...) pour relayer les démarches de sensibilisation portées par le SYMISOA. Mme DECHAVANNE confirme cette approche, qui a par exemple été mise en œuvre avec succès dans le cadre de Eau'Défi.

Le président rappelle la montée en puissance du syndicat dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique 'Eau Défi'. Il insiste sur le rôle de relais que doivent jouer les délégués du syndicat auprès de leurs communautés de communes et de leurs communes, notamment pour permettre la bonne compréhension des enjeux locaux et des moyens qui devront être mobilisés pour y faire face.

Les délégués prennent acte du rapport d'activité et de sa diffusion auprès des membres du SYMISOA.

3. Examen du compte financier unique 2025 (CFU 2025)

Le CFU a été préparé en collaboration avec le service de gestion comptable. Il est joint au présent dossier et sera détaillé en séance.

PRINCIPAUX CHIFFRES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	1 001 328,90	916 033,11
Recettes :	1 136 795,40	1 075 077,75
Résultat de l'exercice 2025 :	135 466,50	159 044,64
Rappel du résultat de l'exercice 2024 :	73 598,87	130 017,70
Part affectée à l'investissement 2024 :	0,00	
Résultat de clôture 2025		
tenant compte du résultat 2024 :	209 065,37	289 062,34
Reports en dépenses (RAR 2025) :		14 556,62
Reports en recettes (RAR 2025) :		34 967,50
Résultats de clôture réels :	209 065,37	309 473,22

Reprise anticipée des résultats (février 2026) :

Recette de fonctionnement - compte 002	209 065,37
Recette d'investissement - compte 001	289 062,34
Résultat global :	498 127,71

Le président a quitté la salle pour le vote du CFU.

M. Fabrice DEJOUX, vice-président, a pris la présidence de séance pour procéder au vote.

Les délégués adoptent à l'unanimité le CFU 2025.

L'état de la dette du syndicat est précisé :

2018 : emprunt pour financer l'acquisition et les travaux d'aménagement de locaux pour le syndicat :

- montant : 165 000€
- durée : 180 mois (15 ans)
- taux fixe : 1.21%, avec remboursement du capital constant

2019 : emprunt pour financer des travaux de réfection de la toiture des locaux du syndicat

- montant : 35 000€
- durée : 120 mois (10 ans)
- taux fixe : 1.06%, avec remboursement du capital constant

2022 : emprunt court terme pour financer les travaux sur le Botoret à Chauffailles (BOTO 19), en attente de percevoir les subventions et contributions → **TOTALEMENT REMBOURSE**

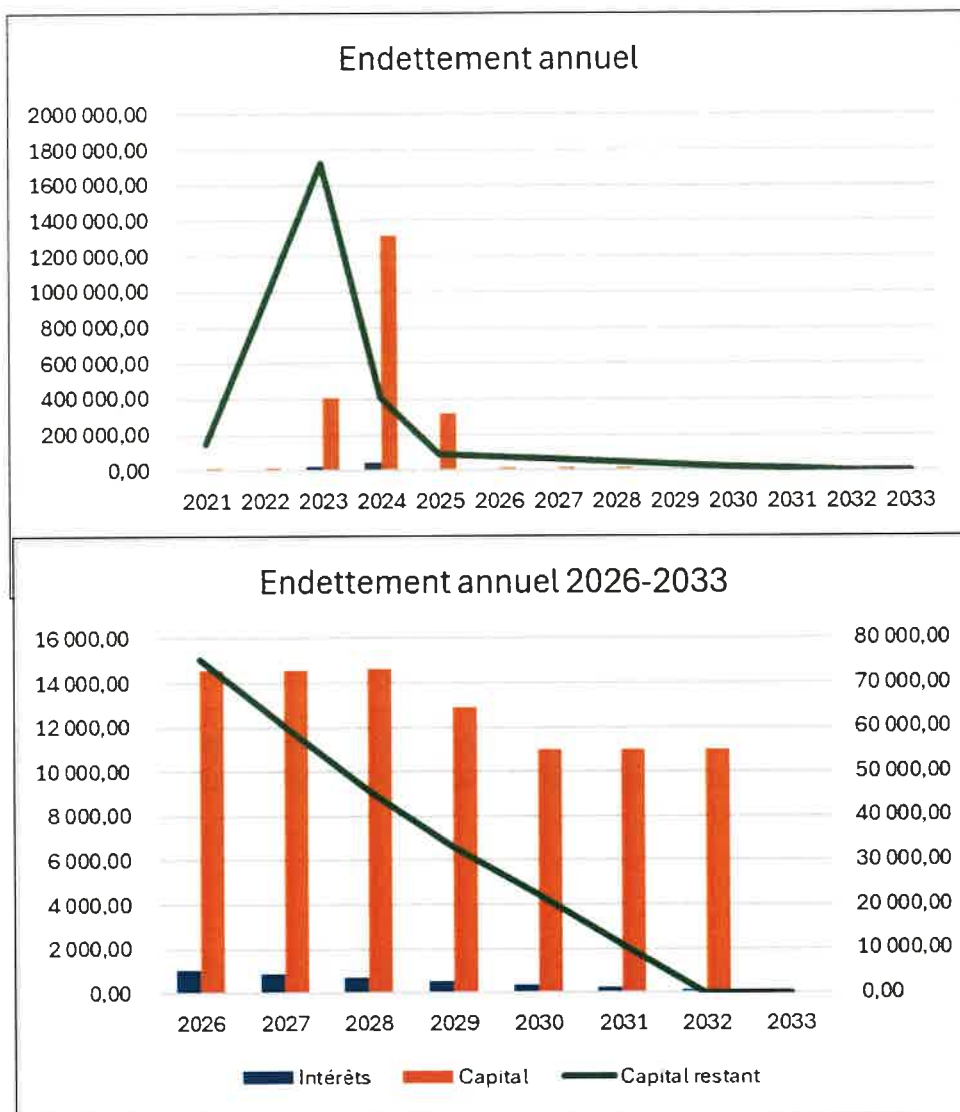
- montant : 800 000€
- durée : 24 mois
- taux fixe : 1.3%

2023 : emprunt court terme pour financer les travaux sur le Bézo à Charlieu, en attente de percevoir les subventions et contributions → **TOTALEMENT REMBOURSE**

- montant : 1 200 000€
- durée : 24 mois
- taux fixe : 3.18%

Etat de l'endettement annuel :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2021	162 040,16	14 380,05	1 893,91	0,00	(+) 0,00	16 273,96	147 660,11
2022	147 660,11	14 416,04	2 524,83	0,00	(+) 0,00	16 940,87	933 244,07
2023	2 133 244,07	407 198,88	27 443,95	0,00	(+) 0,00	434 642,83	1 726 045,19
2024	1 726 045,19	1 314 578,74	42 065,66	0,00	(+) 0,00	1 356 644,40	411 466,45
2025	411 466,45	321 690,16	10 755,29	0,00	(+) 0,00	332 445,45	89 776,29
2026	89 776,29	14 563,78	1 044,69	0,00	(+) 0,00	15 608,47	75 212,51
2027	75 212,51	14 601,72	873,64	0,00	(+) 0,00	15 475,36	60 610,79
2028	60 610,79	14 640,04	702,23	0,00	(+) 0,00	15 342,27	45 970,75
2029	45 970,75	12 924,92	530,37	0,00	(+) 0,00	13 455,29	33 045,83
2030	33 045,83	11 000,00	382,67	0,00	(+) 0,00	11 382,67	22 045,83
2031	22 045,83	11 000,00	249,56	0,00	(+) 0,00	11 249,56	11 045,83
2032	11 045,83	11 000,00	116,47	0,00	(+) 0,00	11 116,47	45,82
2033	45,82	45,82	8,32	0,00	(+) 0,00	54,14	0,00
Sous-total		2 162 040,15	88 591,59	0,00		2 250 631,74	
Total		2 162 040,15	88 591,59	0,00		2 250 631,74	



4. Administration générale

○ Règlement intérieur du SYMISOA

Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-8, stipule l'obligation d'établissement d'un règlement intérieur dans les 6 mois suivant l'installation du comité syndical, pour les EPCI assimilé à des communes de plus de 3500 habitants :

Le règlement intérieur a été présenté aux délégués. Il est joint au présent compte-rendu.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité des délégués.

○ Règlement budgétaire et financier

Dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57, le SYMISOA doit se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier, et le faire approuver à chaque renouvellement de ses membres. Ce règlement formalise et précise les règles de gestion budgétaire et comptable publique applicables au syndicat. Il définit les règles de gestion internes propres au syndicat, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable applicable.

Le règlement budgétaire et financier a été présenté aux délégués. Il est joint au présent compte-rendu.

Le règlement budgétaire et financier est adopté à l'unanimité des délégués.

5. Information sur les virements de crédits réalisés

Un virement de crédit a été nécessaire suite à l'instauration d'une indemnité pour les élus.

SECTION FONCTIONNEMENT		
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
011	Etudes et recherches	
Article 617		11 000,00 €
65	Rémunérations	
Article 65311	11 000,00 €	
TOTAL	11 000,00 €	11 000,00 €

6. Désignation des délégués au CNAS

En ce début de mandat, il est nécessaire de désigner un délégué élu et un délégué agent pour représenter le SYMISOA au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

- Fabrice DEJOUX, vice-président, est candidat pour le collège 'élus'
- Sophie DEFOND, secrétaire comptable, est candidate pour le collège 'agents'

Ces représentants sont désignés à l'unanimité des délégués.

7. Proposition d'autoriser le président à solliciter des subventions

Afin de faciliter les démarches de demandes de subvention qui sont fréquentes et essentielles au fonctionnement du syndicat, il est proposé d'autoriser le président à solliciter tout type de subvention sans besoin de délibérer en comité syndical pour chaque dossier.

Les délégués autorisent le président à solliciter toutes subventions à l'unanimité.

8. Projet de classement 'zone vulnérable nitrates' sur l'Aillant : proposition de la DDT et de la Chambre d'Agriculture

L'Aillant est un petit affluent du Sornin qui conflue avec ce dernier à Pouilly sous Charlieu. Son bassin versant couvre les communes de Pouilly, St Hilaire sous Charlieu et un petit secteur de Villers et Jarnosse.

La désignation de zones vulnérables aux nitrates (dites ZVN) répond à la directive européenne du 12 décembre 1991 dite « directive nitrates », qui impose aux États membres de désigner les zones affectées ou susceptibles d'être affectées par la pollution par les nitrates d'origine agricole et qui contribuent à la pollution ou à la menace de pollution. Cette directive impose de réexaminer ces zones au moins tous les 4 ans, afin d'adapter les périmètres soumis aux programmes d'action nitrates à la réalité des pressions agricoles sur la qualité des eaux à partir des données de suivi des masses d'eaux souterraines et superficielles issues des réseaux de surveillance État. Ce sont les services de la DREAL qui pilotent cette démarche.

En France, cette opération est déclinée pour chacun des bassins hydrographiques, les dernières révisions pour les bassins Loire Bretagne et Rhône Méditerranée datent de 2021.

Lors de chaque campagne, les cours d'eau sont évalués sur la base des concentrations observées et mesurées sur l'ensemble de la période d'étude (12 mois). Lorsque la concentration en nitrates, calculée selon le 90^e percentile (le 90^{ème} percentile est la valeur en dessous de laquelle se trouvent 90% des observations d'un ensemble de données.), dépasse le seuil de 18 mg/L, le cours d'eau est considéré comme vulnérable à l'eutrophisation.

Les bassins versants concernés peuvent alors être proposés au classement en zone vulnérable aux nitrates (ZVN), ce qui entraîne la mise en œuvre de mesures spécifiques destinées à réduire les risques de pollution d'origine agricole : obligations de réduction de l'épandage des fertilisants et des effluents d'élevage, périodes d'interdiction d'épandage, stockage des effluents d'élevage sur 6 mois, calcul des apports azotés, etc.

La 8^e campagne de surveillance, qui servira de base au futur classement des zones vulnérables pour la période 2025-2029, s'est déroulée de septembre 2022 à octobre 2023. Sur cette campagne, la qualité des eaux des masses de l'Aillant a été évaluée à partir de la station 04410006 sur l'Aillant à Pouilly-sous-Charlieu : cette station présente 6 mesures pendant la période de mesure de septembre 2022 à octobre 2023, dont 2 dépassent le seuil de 18 mg/L (19 mg/L le 21 février 2023 et 24 mg/L le 23 août 2023) ;

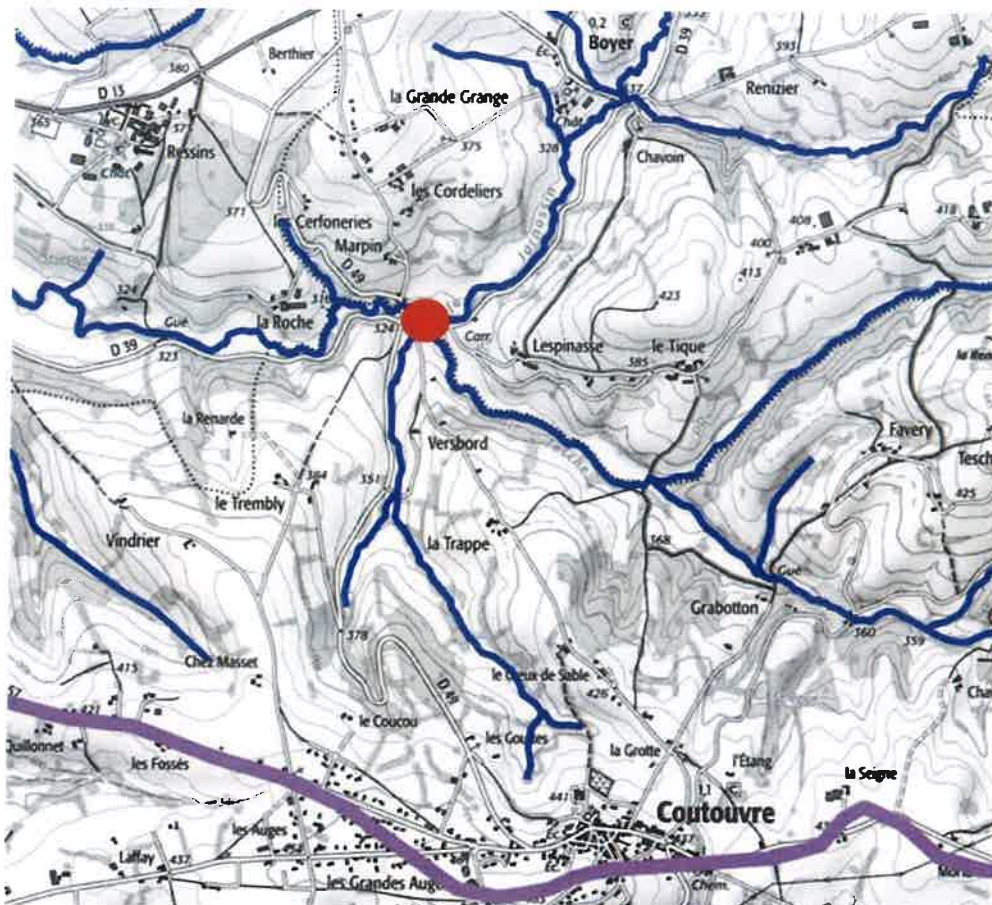
Les concentrations élevées de nitrates peuvent résulter de diverses origines : assainissement collectif, pollution diffuse d'origine agricole, pratiques agricoles inadaptées, dégradation des milieux aquatiques, etc. Sur le bassin versant de l'Aillant, le niveau de pression agricole globale semble plutôt en baisse (1.18 UGB/ha en 2024, contre 1.23 UGB/ha en 2019). Dans ce contexte, la Chambre d'Agriculture sollicite le SYMISOA et Charlieu Belmont Communauté (qui gère l'assainissement), afin de mettre en place un diagnostic plus fin du secteur concerné et de proposer un plan d'action pour réduire les transferts de nitrates, dans l'objectif d'éviter ce classement contraignant pour les exploitants locaux.

Une lettre d'engagement commune a été proposée par la DDT et la Chambre d'Agriculture (signée le 24 juin), afin de confirmer la démarche collective engagée. Le SYMISOA s'engage à réaliser un diagnostic de l'état du cours d'eau ainsi que des prélèvements mensuels pendant 1 an. La Chambre d'Agriculture s'engage à porter l'animation de cette démarche auprès des exploitants, à financer les analyses et à réaliser le diagnostic des pratiques agricoles. Un programme d'action sera élaboré ensuite et proposé aux exploitants, avec l'appui technique de la Chambre d'Agriculture et du syndicat. Le SYMISOA ne s'engage pas à réaliser lui-même des travaux dans les 3 ans, ce qui n'est pas envisageable au regard du plan de charge déjà défini.

9. Proposition de convention avec le Département de la Loire pour l'installation de matériel de mesure sur un ouvrage d'art départemental

Dans le cadre du programme du contrat de rivière Sornin Jarnossin, il est prévu d'installer une échelle limnimétrique sur un pont sur le Jarnossin, afin d'améliorer notre connaissance de l'évolution des débits de cette rivière.

Le pont choisi est un ouvrage départemental situé : pont de la RD49 sur le Jarnossin, lieu-dit « le Pont » entre Boyer en rive droite et Coutouvre en rive gauche.



Une convention doit être passée avec le Département de la Loire pour autoriser ces travaux.

Les délégués autorisent à l'unanimité le président à signer la convention avec le Département de la Loire pour réaliser ces travaux.

10. Questions et informations diverses

○ Projets et travaux en cours :

- Travaux de l'équipe rivière

L'équipe travaille actuellement sur les Equetteries (commune de St Edmond) : poursuite des aménagements (clôtures, abreuvoirs, passerelles). Les aménagements (clôtures, abreuvoirs, passerelles) sont terminés sur le Fond Bonnet. Il ne restera que 2 mares à restaurer à la rentrée et les plantations à réaliser cet hiver.

Une 1^{ère} intervention d'entretien derrière la digue du Bézo a eu lieu le 12 juin. Le fauchage de la digue sera réalisé en juillet.

- Digue du Bézo à Charlieu

Les délégués sont informés d'une intervention en cours sur la digue du Bézo à Charlieu. Une malfaçon a été découverte par l'équipe du syndicat à l'occasion des interventions d'entretien (colmatage du drain de la digue et mauvaise implantation du grillage anti-fouisseur). Le maître d'œuvre (ISL Ingénierie) et l'entreprise (Térélian, ex VINCI) ont été immédiatement informés. Des travaux de reprise sont en cours, à la charge de l'entreprise.

- **Lancement de l'étude sur le seuil de la Douze à Charlieu**

Le bureau d'études SINBIO a été retenu à l'issue de la procédure d'appel d'offres.

La réunion de lancement s'est tenue le vendredi 19 juin.

Ce projet est assez complexe car il est situé à proximité des puits de captage d'eau potable de la ville de Charlieu (budget au stade esquisse # 700 000€). Une étude préalable complète a été réalisée et a permis de conclure à l'intérêt d'effacer ce seuil tout en réalisant des aménagements pour conforter la production des puits (réouverture d'un ancien bras du Sornin en amont du seuil de la Douze, au niveau des puits de captage et le confortement d'un petit seuil au droit des puits pour caler la ligne d'eau). Le scénario retenu a été approuvé par l'hydrogéologue agréé mandaté par l'ARS.

Le bureau d'étude va travailler cet été sur le projet et sera en mesure de présenter des éléments précis de dimensionnement et de méthodologie d'intervention d'ici l'automne.

- **Travaux sur les seuils au Pont des Rigoles**

Les travaux d'effacement des 2 ouvrages situés sur le Botoret au Pont des Rigoles entre Tancon et Coublanc sont programmés pour septembre. Le dossier de déclaration loi sur l'eau a été déposé fin mai, et la demande de subvention début juin. Il s'agira de supprimer les 2 seuils et de restaurer le lit de la rivière sur un linéaire d'environ 800m. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 97 000€HT, financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Bourgogne France Comté.

o Réunion SNAP 71 (stratégie nationale des aires protégées en Saône et Loire)

Les ruisseaux de la Violetterie et du Grinçon, affluents du Sornin, abritent des populations remarquables d'écrevisses à pattes blanches. L'écrevisse à patte blanche est une espèce patrimoniale de crustacés d'eau douce en forte régression tant à l'échelle nationale que régionale. Elle est à ce titre classée « en danger d'extinction » sur la liste rouge régionale des écrevisses de Bourgogne.

Les ruisseaux de la Violetterie et du Grinçon ainsi que leur périmètre rapproché ont été retenus au niveau départemental pour faire l'objet d'une éventuelle protection, compte-tenu des enjeux identifiés.

Une démarche de concertation a donc été engagée par la DDT 71 en vue de la mise en place d'éventuelles mesures de protection sur ces deux sites, en concertation avec la Chambre d'Agriculture 71, le SYMISOA et le CNPF.

Suite aux premiers échanges qui se sont tenus avec les exploitants agricoles et propriétaires forestiers concernés fin 2025 et début 2026, une réunion de concertation avec l'ensemble des acteurs est organisée le 25 juin prochain à 14h, à la salle communale de Saint Maurice-lès-Châteauneuf (État, chambre d'agriculture, centre national de la propriété forestière, syndicat de rivière, société d'histoire naturelle d'Autun, collectivités territoriales, agriculteurs, propriétaires forestiers). Fabrice DEJOUX et Céline DECHAVANNE seront présents à cette réunion.

o Réunion projet des Tanneries à La Clayette

Un projet de restauration de la Genette à La Clayette au niveau de l'étang des Tanneries est en suspens depuis plusieurs années, notamment du fait d'un blocage foncier. Une réunion est programmée le 2 juillet avec les nouveaux élus de la commune pour faire le point sur le dossier.

Patrice PAVET, Fabrice DEJOUX et Benoît VIOLET seront présents à cette rencontre, avec les techniciens du syndicat.

o Interventions en communautés de communes pour présenter le SYMISOA et les principaux éléments issus de la démarche Eau Défi

Comme évoqué lors du 1er comité syndical, il est proposé de faire le tour des communautés de communes pour présenter le SYMISOA aux nouveaux élus, et les informer des principaux éléments issus de la démarche Eau Défi. Cette 1ère intervention est nécessaire avant les phases de discussions sur le programme d'action 2027-2029 à construire et à valider cet automne.

2 dates sont déjà planifiées : jeudi 2 juillet à Charlieu Belmont Communauté et jeudi 30 juillet à la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne.

Pour la communauté de communes de Semur, la date du 20 juillet est proposée par Christophe MALLAT (à confirmer).

La Communauté de communes sera sollicitée, ainsi que les communes du Haut Beaujolais (il est convenu d'organiser cette réunion à Aigueperse, qui connaît un renouvellement important au niveau des élus).

o Calendrier

Il est nécessaire de bien informer les délégués du SYMISOA des éléments issus de la démarche Eau'Défi : il est proposé d'y consacrer la réunion du comité syndical de juillet. Les délégués titulaires ET suppléants seront conviés → La date du prochain comité est fixée au 16 juillet à 15h. La salle sera précisée ultérieurement.

Par ailleurs, la date du comité syndical de rentrée est fixée au 22 septembre 14H.

Enfin, la réunion publique de restitution finale de la démarche Eau Défi est fixée au mercredi 14 octobre 19h.

o Organisation des élus



Le président propose le fonctionnement suivant :

- 1 comité syndical tous les 2 mois
- 1 bureau chaque mois
- Réunion le mardi après-midi par défaut
- 2h maximum
- Possibilité pour tous les délégués de proposer des points à l'ordre du jour : à transmettre en amont au président

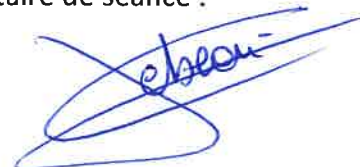
A noter : le président dispose désormais d'une adresse mail dédiée : president@symisoa.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Le Président :



Le secrétaire de séance :



Compte rendu affiché le :

29/06/2026

